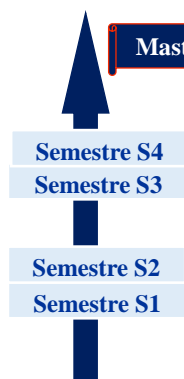


## Principales NORMES RELATIVES AU RÉGIME DES ÉTUDES ET ÉVALUATIONS (RG)

### Organisation pédagogique du Master Sciences et Techniques (MST)



- Une filière MST est un cursus de formation étalée sur 4 semestres.
- Elle comporte:
  - Deux **premiers** semestres d'études en sciences et techniques spécifiques au caractère du Master en Sciences et Techniques, **pouvant constituer un tronc commun**
  - Deux **derniers** semestres de spécialisation, de professionnalisation et de recherche-développement.
- Le PFE dure un semestre et se déroule à la fin du cursus de formation **après validation des 3 premiers semestres**.
- Chaque semestre comporte 6 modules;
- Le volume horaire du module est fixé à 56h d'enseignement et d'évaluation;

#### RG 3: Inscription au module d'un semestre :

L'inscription aux modules d'un semestre du cycle Master en Sciences et Techniques nécessite la satisfaction de pré-requis de ces modules, spécifiés dans leurs descriptifs correspondants.

Dans la limite des semestres de réserve, et sauf dérogation octroyée par le chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit, au maximum, deux fois à un même module.

Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum de deux semestres de réserve.

#### RG 6: La Note du Module (NM) :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module:

$$NM = (a \cdot NTP) + (b \cdot NCC) + (c \cdot Nex)$$

(Les coefficients a, b & c sont fixés par le Cahier Descriptif de la filière).

#### RG 7: Validation du module:

Un module est **validé** si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20

#### RG 8: Contrôle de rattrapage:

Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage à condition que la note du module non validé soit supérieure ou égale à 7 sur 20.

Les étudiants peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités que l'examen final.

#### RG 11: Validation du semestre:

Un **semestre** du cycle de Master en Sciences et Techniques est **validé** si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est **au moins égale à 10 sur 20 et à condition que :**

- Cinq modules au moins sont validés ;
- La note du module non validé est supérieure ou égale à 8/20.

#### FL 4: PFE:

Le PFE est réalisé sous forme d'un stage en milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche et de développement. Le **PFE** dure un semestre et se déroule à la fin du cursus de formation **après validation des 3 premiers semestres**.

#### RG 13: Conditions d'obtention du diplôme:

Une filière validée donne droit au diplôme de Master en Sciences et Techniques.

Une **filière** du cycle Master en Sciences et Techniques est **validée** si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Validation de tous les modules,
- Validation des trois semestres et le PFE.